

RECOMMANDEE

Hannut, le 6 mars 2017

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Echevins,

Concerne : projet d'implantation de 10 éoliennes entre Wasseiges, Merdorp, Thisnes et Wansin

Nous faisons suite à la réunion d'information du 21 février dernier, relative à l'implantation d'un nouveau parc éolien entre Wasseiges, Merdorp, Thisnes et Wansin par la société Elicio.

Le groupe de défense de la campagne Merdorp -Thisnes- Wansin, constitué en 2010 en vue d'obtenir des Autorités une position respectueuse du paysage et de l'environnement se voit à nouveau mobilisé suite à l'introduction de ce nouveau projet.

Il souhaite que les Autorités de Hannut affirment et défendent à nouveau de façon cohérente le cadre rural de l'entité, le principe de **HANNUT VILLE A LA CAMPAGNE**, le caractère naturel et non industriel de la zone de la crête de partage entre les bassins de la Meuse et de l'Escaut, la beauté du paysage et de ses vastes horizons, l'absence actuelle de pollutions acoustiques et autres.

Il demande que la Commune garde le même cap dans les diverses structures où elle est appelée à s'exprimer (Intercommunales, Région...). Son intention est de sensibiliser la population pour que cette défense du caractère rural et du paysage de Hannut reste un enjeu important. L'implantation de gigantesques structures industrielles ne devrait pas se réaliser dans des endroits où le paysage est resté naturel mais, de préférence, le long d'autoroutes, voies ferrées et zones industrielles d'une certaine ampleur.

Il attend à nouveau de la Commune une parfaite transparence quant aux études en cours et aux réactions lors des enquêtes publiques, par l'organisation de débats et consultations, même quand celles-ci ne sont pas obligatoires.

Dans l'immédiat, la présente lettre s'inscrit dans le cadre de la procédure de consultation immédiate pour laquelle un délai de 15 jours a été fixé. Comme l'étude d'incidence débutera prochainement, nous désirons qu'elle aborde une série de questions. Nous vous prions donc de trouver une **liste non exhaustive de nos interrogations**.

Recommandée

A. Motivation du projet

1. Choix du projet

La Commune d'Hannut n'a pas de réel pôle d'attractivité, à part la quiétude rurale et les activités qui en découlent.

L'implantation éventuelle d'un parc éolien supplémentaire aurait pour conséquence la poursuite de l'érosion de l'unique pôle d'attractivité de la Commune. Ceci pourrait entraîner le départ d'habitants à revenus élevés qui participent à la vie économique de la Commune. De plus, avec des parcs éoliens aux abords de la Commune de Hannut, les nouveaux candidats à l'achat de biens dans la commune disparaîtraient ou diminueraient de manière considérable. Cela aurait également un impact sur des activités à caractère touristiques (nombreux rallyes touristiques, marcheurs, randonnées, promeneurs, VTT, cyclotouristes, photographes, ornithologues, activités équestres).

Nous observons une multiplication des projets à l'étude ou en cours de réalisation dans la périphérie hannutoise. La réalisation du présent projet mettrait un terme à l'encerclement de Hannut.

Est-ce que cet élément a été pris en compte dans le choix du début de ce projet ?

2. Planification du projet

Nous marquons notre opposition sur l'entame de ce projet car le nouveau cadre de référence en matière d'implantation d'éoliennes en Région Wallonne n'est toujours pas finalisé (le sera-t-il jamais ?).

3. Pourquoi le site de Merdorp-Thisnes Wansin est-il retenu ?

Au plan de la conservation de la nature, l'analyse a-t-elle été menée conformément à l'étude publiée en mai 2004 par la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux¹, Ces critères sont notamment écologique, aéronautique, de défense nationale, acoustique, stroboscopique, lié au risque de rupture, d'affectation réglementaire au plan de secteur, géologique et hydrographique, de télécommunication, macro et micro des territoires paysagers, etc....

Par ailleurs, a-t-on tenu compte des trois caractéristiques fondamentales de notre plateau, permettant d'affirmer qu'il est aujourd'hui exempt de toutes nuisances.

- c'est un vaste plateau préservé de gros développements et encore dans son état originel.
- Il n'y a aucune nuisance sonore
- Il n'y a aucune nuisance visuelle de jour comme de nuit,
- Il n'y a ni autoroutes, ni axes routiers importants, ni lignes hautes tensions, ni zoning industriel, ni aucun éclairage routier nocturne...

Ceci permet de dire que ce plateau est un des rares endroits préservés de ce côté de la Meuse.

De plus, le Plateau de Hesbaye est intégré, d'après le document de travail ayant servi à l'élaboration de la cartographie du champ des contraintes paysagères et environnementales pour l'implantation d'éoliennes à l'échelle de l'ensemble du territoire wallon², parmi un premier panel représentatif de périmètres de grands paysages agraires peu atteints, témoin de la grande diversité des types paysagers, justifiant à ce titre, de manière légitime, sa classification en zone de haute sensibilité paysagère.

De même, l'implantation des éoliennes respecte-t-elle le cadre de référence 2002, en cours de révision éternelle, par le Ministre de l'Environnement et privilégie-t-elle celle-ci sous une forme plus organique dans le respect des courbes de niveau et de l'ensemble de la structure paysagère existante.³

Au plan de la conservation du patrimoine, la **chaussée romaine Bavay-Tongres**, est précisément considérée, par la continuité historique qu'elle symbolise et par sa position en ligne de crête (au niveau de la limite de partage des eaux entre les bassins mosans et scaldiens), comme un élément paysager identitaire puissant et, potentiellement, un outil particulièrement approprié pour la valorisation et la découverte des paysages des plateaux brabançon et hesbignon. Le maintien de la

¹ Laboratoires d'Aménagement du territoire et de Géomatique : « *Cartographie du champ de contraintes paysagères et environnementale comme base de détermination des zones d'exclusion à la transcription au plan de secteur de la politique des éoliennes à l'ensemble du territoire wallon* », rapport final de 2004 établi suivant la convention DGATLP/DOH/LOG/GD/AB/03.44732 financée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, et de l'environnement .

² Convention DGATLP/DOH/LO I/GD/AB/03.44732, financée par le Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'environnement, Rapport final de mai 2004

³ Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en région wallonne – juillet 2002

Recommandée

continuité remarquable de son tracé représente un enjeu qui s'intègre dans une vision européenne de mise en valeur du réseau des voies antiques.

Les villages de Moxhe, Thisnes et Merdorp, jouxtant l'éventuel parc, abritent un patrimoine historique de haute valeur, comme en témoignent les édifices suivants :

MERDORP :

Tourelles jalonnant le mur de clôture de la propriété de Saint-Hubert et le mur avec lequel elles font corps, à Merdorp, classées comme monument, le 25 janvier 1977

Deux tumuli, situés dans le « Bois des Tombes », ainsi que l'ensemble formé par ceux-ci et leurs abords à Hannut, classés respectivement comme monument classé et comme site le 31 mai 1985.

MOXHE :

L'ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants, classé comme site, le 4 octobre 1974,

Les terrains jouxtant l'ensemble formé par le château de Moxhe et les terrains environnants, classés comme site le 29 octobre 1984,

THISNES :

L'ensemble formé par l'église de Thisnes et ses abords environnants, classé comme site le 22 octobre 1973,

La Tour de l'Eglise Saint-Martin à Thisnes, classée comme monument, le 1^{er} août 1933.

4. A-t-on étudié des alternatives d'implantation, compte tenu de la proximité des habitations ?

Si oui, lesquelles et à quelles distances du parc éolien envisagé entre Wasseiges, Merdorp, Thines et Wansin ?

5. Sans subsides et quotas verts, les éoliennes sont-elles rentables ?

Dans le cadre de l'étude d'incidence, nous souhaitons connaître la rentabilité du projet, soit en éoliennes de 2 MW, soit en éoliennes de 3,3 MW.

Quelle serait la rentabilité économique sachant qu'un bridage des éoliennes sera nécessaire, faute de capacité d'absorption du poste de puissance de Hannut ?

6. A-t-on tenu compte de la proximité des autres champs d'éoliennes wallons ?

Nous désirons une carte d'implantation précise des parcs éoliens dans un rayon de 50 Km.

Nous désirons obtenir la cartographie des vents de l'Institut de météorologie nationale afin de connaître de manière objective la force du vent, les périodes d'intervalle entre les périodes avec et sans vent, bref une vue claire des courants des vents dans notre région.

7. Quelles sont les critères d'exclusion pour ne pas implanter des éoliennes ?

Les a-t-on tous examinés et a-t-on bien répondu objectivement à chaque interdiction ? On peut s'interroger sur la levée de l'interdiction pour zone d'entraînement militaire alors que la zone est encore régulièrement survolée pour exercices.

B. Energie verte

1. Comment les riverains et la population des communes concernées vont profiter de cette production d'électricité verte ?

2. Pourquoi si peu de retombées en termes d'emploi dans la région proche, à court et à long terme, alors que les nuisances de toutes sortes seraient, elles, très locales.

3. Les éoliennes sont-elles vraiment vertes ? Quelles sont les énergies utilisées lorsqu'il n'y a pas de vent pour les faire tourner ?

4. Quel est le pourcentage de vent utile ? Combien de temps vont-elles tourner par jour ?

5. Quelles est le bilan CO2 de la construction et de l'exploitation ? Correspond-il à une production d'énergie verte ? Sur base des différents éléments précités, il y a lieu de faire un bilan carbone reflétant la réalité et non basé sur des chiffres théoriques (ex. catalogue fournisseurs,...)

Recommandée

C. Incidences sur le paysage et conséquences pour les riverains

1. Avez-vous étudié l'état initial du projet et de l'environnement. Comment sont identifiés les enjeux environnementaux et comment sont-ils hiérarchisés ?
2. Quelle est l'incidence des éoliennes en termes d'ondes et d'électromagnétisme ?
3. Quel est l'impact des éoliennes sur la santé tant mentale que physique des riverains (et ceci, à court et long terme) ? Quels sont les impacts négatifs pour le développement mental et physique des enfants (et ceci, à court et long terme) ? Pouvez-vous expliciter vos réponses par des analyses reconnues d'instituts de médecine ?
4. Quel est l'impact éventuel sur les champs telluriques ? Existe-t-il une étude établie par un expert tel qu'un géo-biologue ?
5. Comment va se marquer l'ombre des éoliennes sur les habitations ?

Y a-t-il un effet stroboscopique ?

Nous désirons une carte de la simulation de cet effet, lisible et facilement identifiable. Quels sont les modèles informatiques afin de simuler cet effet ? Soit durée et fréquence ? Il faudrait disposer d'une étude éolienne par éolienne, afin de déterminer celles qu'il faudrait déplacer ?

Il y a des habitations dans le rayon de 700 m repris sur le plan donné lors de la réunion, quelles sont les dispositions prévues pour ces maisons en particulier ?

Pourquoi l'éolienne N° 2 est-elle trop près des habitations (Quartier du Cherra à Wansin et Rue de Merdorp à Thines) et certainement à moins des 700 mètres et donc en contradiction avec ce qui a été dit pendant la présentation du 21/02/2017 et édité dans le folder, remis à cette même présentation ?

Pourquoi dans le projet, des éoliennes aussi espacées ? N'y a-t-il pas un second projet envisagé et agenda lié, avec ajout d'éoliennes dans le futur ?

6. Quelles sont les normes de distance retenues dans les pays de densité égale à celle **de la** Wallonie ? Si celles-ci sont plus favorables, pourquoi ne les appliquons-nous pas ?

7. Pouvez-vous déterminer la perception visuelle des éoliennes sur base d'une aire lointaine (15Km), d'une aire rapprochée (1Km) ? (photos à l'appui)

Pourquoi des éoliennes aussi hautes, surtout dans une campagne dépourvue de végétation haute ?

8. Sur le plan de la santé publique, l'étude pourrait-elle s'assurer de l'acceptation du projet par les riverains afin de pouvoir éviter les problèmes de santé, dépression, etc.. Il est avéré que l'effet stroboscopique est notamment néfaste aux épileptiques.⁴

9. Quel est l'impact sur le prix des maisons et des terrains aux environs des éoliennes ?

Quel est le dédommagement prévu pour les riverains à cet égard ?

Nous demandons à la Commune de Hannut et à Elicio de réaliser - à leur charge - via un expert assermenté, choisi en collaboration avec les habitants de Wasseiges, Merdorp, Thines, et Wansin, une estimation des maisons de leur village avant (c'est une nécessité immédiate) et après l'éventuelle implantation du parc éolien, afin de pouvoir dédommager les propriétaires lors d'une perte de valeur sur leur immobilier. On ne peut faire jouer une quelconque clause d'utilité publique puisqu'il s'agit d'investissements privés ou semi-privés.

10. L'étude sonore est-elle faite ? A défaut, il y a lieu de faire une étude sonore au droit des habitations les plus proches.

Pouvez-vous fournir une carte de synthèse ainsi que les normes de bruit admissibles par des autorités scientifiques reconnues ?

Il y a lieu de tenir compte de l'effet cumulatif des éoliennes ainsi que l'évolution dégressive en fonction de la distance des habitations.

⁴ Voir rapport de l'Académie nationale de médecine de France – 14 mars 2006

Recommandée

L'étude va-t-elle tenir compte du bruit produit par les éoliennes réellement prévues, c'est-à-dire d'une puissance de 2 MW à 3.3 MW. ? Il y a lieu de tenir compte des émissions émergentes, à savoir, celles comparées avec la situation existante ! De même, dans un paysage sans obstacle comme celui-ci, les bruits sont portés à des distances très importantes. L'étude doit tenir compte du sens et de la force des vents aux différentes périodes de l'année.

11. Y-a-t-il des sanctions qui sont prévues (amendes, etc..) dans le cas d'éoliennes mal entretenues, produisant trop de bruit suite à des dysfonctionnements ?
12. Les éoliennes produisent-elles des infra-sons ? Si oui, quelle est l'incidence de ceux-ci sur l'homme ?
13. Pourra-t-on encore dormir la fenêtre ouverte ?
14. Y a-t-il une étude des couleurs des éoliennes ?
15. L'assise des éoliennes semble relativement importante, quelle est l'influence sur les écoulements des eaux et sur le sous-sol ?
16. Le câblage sera-t-il bien souterrain ? Y a-t-il une influence de celui-ci sur la santé des habitants ?
17. Pourquoi le projet n'inclut-il pas le tracé souterrain de la ligne électrique qui résulterait de la production éolienne d'électricité, se repiquant sur la cabine de Hannut ?
18. Quid de la faune et de la flore ?

Contrairement à ce que certains pensent, le plateau n'est pas un désert écologique mais un havre de paix pour la faune, il grouille de vie : lièvres, lapins, perdrix, faisans, nombreux rapaces diurnes et nocturnes, martres, fouines, chevreuils. La chouette effraye s'abrite même dans une jolie ferme en carré de Merdorp. Elle n'aura pas de chance de survie dans les pales des rotors. Il faut être vigilant, par exemple, à la zone de chasse du busard cendré qui, en période de nidification, a un rayon de plus de 3 kilomètres autour du nid ainsi qu'à la grande richesse de l'avifaune et des chiro-ptéropodes. Tient-on compte du fait qu'il existe à Wansin un centre de revalidation subsidié par la région wallonne ? (C.R.E.A.V.E.S. à Wansin, Rue Permanne, 7, pour la réhabilitation des rapaces⁵)

19. Pouvez-vous établir une étude de suivi scientifique et systématique des collisions et des comportements de la faune, particulièrement de l'avifaune et des chiroptères ? Peut-on démontrer par une méthode scientifique éprouvée que le projet respecte, structure ou recompose le paysage ?

Pourquoi est-ce que des espèces protégées comme les petits rapaces sont-elles si peu prises en compte dans ce projet alors que l'on sait que les éoliennes tri-pales tuent ce type d'oiseau ?

20. Quel est l'impact du balisage des éoliennes (phares : leur couleur, leur puissance, la couleur des pales, ...)? A-t-on analysé leur impact dans le paysage, de jour comme de nuit,
21. Quelle est l'incidence de la présence d'éoliennes si hautes sur l'aéronautique ?
22. Pourquoi une suspension temporaire de l'exclusion pour zone d'entraînement militaire par l'Armée de l'Air, surtout en tenant compte du déplacement des hélicoptères de Bierset vers Beauvechain ?
23. Aujourd'hui la zone est utilisée à des fins d'entraînement militaire, mais ceci ne nuit que peu car c'est très momentanément, occasionnel, voire distrayant. La zone est cependant une nécessité pour les montgolfières et les ULM qui ont besoin de zones dégagées pour se poser.⁶

⁵ Le centre de revalidation se trouverait à 1 km de l'implantation des éoliennes

⁶ Aéroclub de Hesbaye à Avernas- le-Baudoin

Recommandée

Il faudra mesurer le risque supplémentaire induit pour ces aéronefs qui n'ont pas l'entier contrôle de leurs zone d'atterrissage.

24. Les éoliennes sont-elles susceptibles d'attirer davantage la foudre ?
25. La majeure partie des parcs éoliens en Wallonie se trouve au nord du sillon Sambre et Meuse, dont une concentration particulièrement élevée en Hesbaye et dans le Hainaut. L'étude d'incidence tient-elle compte de ce fait et comment cela a-t-été intégré dans un modèle de simulation des influences négatives sur le plan paysager de ces régions ?

D. Procédure et rentabilité

1. Quelles sont, selon vous, la qualité du bureau d'étude et la garantie offerte en termes de pertinence de son étude ?

La société CSD est agréée par la Région Wallonne et la Région Wallonne est actionnaire de TECTEO – promoteur du projet ! De plus, un de ses représentants, a été vu dans une manifestation Pro Eolien (retransmission RTBF). Pourquoi malgré ce conflit d'intérêt flagrant, la société CSD est-elle encore chargée de l'étude d'incidence ?

2. Quelle est la durée de l'étude d'incidence ? Quelles sont les garanties qu'elle durera suffisamment longtemps pour tenir compte des flux migratoires, des vents, des saisons, etc...
3. **Pouvons-nous disposer du rapport de synthèse de la réunion de consultation du 21 février ?**
4. Au plan de secteur, nous sommes en zone agricole. Pourquoi et sur quelle base modifier la destination première de la zone ?
5. Comment ce projet sera financé ?
6. Y-aura-t-il des subsides régionaux ?
7. Combien d'emplois seront générés par les travaux et l'exploitation ?
8. Pourra-t-on avoir une présentation publique des résultats de l'étude d'incidence et une mise à disposition du public suffisamment longue ?
9. Pouvez-vous nous fournir une représentation 3D du projet et ce, depuis au moins dix points de vue dont, notamment, celui des 5 riverains immédiats.
10. Quelles sont les compensations auxquelles peut prétendre la commune et quelle redistribution est envisagée pour les habitants des villages concernés ?
11. La Commune pourra-t-elle, grâce à ce parc et à ses compensations, réaliser des économies d'investissement telles que l'éclairage, l'aménagement urbain, la sécurité des routes, les équipements collectifs etc.

E. Mise en chantier, entretien et démontage

1. Quelles sont les garanties financières données par le constructeur ? Il semble que la provision de 80.000€ soit nettement insuffisante. Si on actualise ce montant sur 20 ans à 5.00%, il représente à peine 30.000€ aujourd'hui, ce qui semble dérisoire pour assurer le démontage et le recyclage de tous les éléments nécessaires en fin de vie du projet. Nous ne voulons pas nous retrouver dans un chancre industriel, scénario déjà trop vécu dans la région. Cela est d'autant plus inquiétant à la lumière des affaires Publifin en cours.
2. Quelle serait l'influence des pistes de chantier et de la réalisation des travaux sur l'environnement durant les phases de construction ?

Recommandée

3. Quid des effets du charroi lié au chantier sur les habitations ? Quelles sont les instances responsables de l'itinéraire emprunté ? Pouvons-nous disposer du plan d'implantation de celui-ci ?
4. Qu'en est-il pour le démontage des éoliennes dans 20 ans ? Quel est le fonctionnement du cautionnement ? Quelles sont : sa base de calcul, sa rétribution, sa capacité à faire face aux aléas ? Est-il suffisant pour assumer le coût des démontages ?
5. Quel est le plan d'entretien, son incidence, quelles sont les évolutions des incidences en fonction de la durée de vie des éoliennes ?
6. Quelles sont les garanties données par le constructeur contre le risque de rupture des mats et des pales ?
7. Y a-t-il des possibilités de maintien (après 20 ans) ou d'extension du champ d'éoliennes dans un second temps ?
8. En cas d'incendie d'une éolienne, les services d'incendie de Hannut ont-ils la capacité d'intervenir et d'éviter une propagation aux maisons voisines ?

F. Conclusions :

Pouvez-vous répondre à l'ensemble de ces questions qui suscitent beaucoup d'inquiétudes auprès des signataires de la présente.

Ils sont particulièrement interpellés par les conséquences désastreuses d'un tel projet sur leur qualité de vie, leur bien être et la conservation de la nature et expriment clairement leur profonde réserve.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, l'expression de nos salutations distinguées.